

NOVEMBRE 2020



La **MAIRIE** est ouverte au Public
dans le respect des consignes sanitaires:

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8 h 30 – 12 h 00

Port du masque OBLIGATOIRE

Mairie : **04 72 24 91 12** - mairie@treves69.fr

Consultez toutes infos communales ainsi que l'Info-Trèves
sur le site de la commune de Trèves :

<http://mairie-treves69.com>

Retrouvez toutes les Infos
de Vienne Condrieu Agglomération sur le site:
<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

Les salles communales restent fermées à la réservation
pour les particuliers et associations jusqu'à la fin de
l'année.

Les parcs sont ouverts au public dans le respect des
consignes sanitaires : gestes barrières et distanciation.

Dates à retenir

Commémoration 11/11	Mercredi 11 novembre (comité restreint)
Vaccination anti-grippe	Mardi 17 novembre 17 h 00 à 18 h 00
SOU DES ECOLES Paniers garnis	Samedi 12 décembre
Réunion publique Assainissement Non collectif	Jeudi 17 décembre 19 h 00



URGENCES MÉDICALES
04.77.81.01.75
PHARMACIE de GARDE
04.77.47.50.91

Rappel des N° d'urgence :

17 Police Secours
18 Pompiers SDIS
15 Samu
3919 Violences conjugales ou
envoyez un SMS au **114**
119 Enfance en danger.
0800 23 13 13 Drogues Info service

En cas de panne ou problème sur les
réseaux , appeler les N° d'URGENCE,
seuls services compétents pour vous
apporter les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

**LA POSTE : 3631 dysfonctionnement
service courriers.**

informations C O R O N A V I R U S

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
Attestations téléchargeables sur le site de la mairie



BIBLIOTHEQUE

En raison de la crise sanitaire,
fermeture jusqu'à une date
indéterminée

BULLETIN MUNICIPAL 2020 - Rappel

Pour notre bulletin municipal, merci aux personnes concernées de penser à nous transmettre :

- Associations : Articles et photos
- Etat civil : Autorisation de publication des noms avec (ou sans) photo
- Artisans/Sponsors : Encart publicitaire + participation : - Artisan de la commune : 40 €
- Extérieur : 55 €

Par mail à : bulletin.treves69@gmail.com



Recensement militaire

Tous les jeunes français (filles ou garçons) doivent se faire spontanément recenser entre le jour
de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour s'inscrire sur les listes électorales.

Se présenter en Mairie muni du livret de famille + carte d'identité

Renseignements en mairie : 04 72 24 91 12

Infos Commune



Permanence à Trèves "vaccin anti grippe"

Mardi 17 novembre 2020

Mairie de Trèves **17H00 - 18H00**

Merci de vous munir : de votre carte vitale, du vaccin, du bon ou de l'ordonnance délivrée par votre médecin.



REPAS DE NOEL DES AINES

Dans le contexte actuel, le repas de Noël des aînés ne pourra avoir lieu.

Un colis sera exceptionnellement distribué à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus



Commémoration du 11 novembre

En période de confinement, **la commémoration du 11 Novembre se fera en présence d'un nombre restreint de personnes** ; seuls les anciens combattants de la commune, s'ils le souhaitent, accompagneront le maire et ses adjoints pour un **dépôt de gerbe, à 11h00**, au monument aux morts ; la lettre du ministre sera affichée près du monument et au panneau de la mairie.

INFORMATION ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Le Journal officiel du 24 octobre 2020 a publié l'arrêté interministériel du 14 septembre 2020 reconnaissant **l'état de catastrophe naturelle suite aux inondations et coulées de boues du 13 août 2020**.

Déclaration annuelle de ruches du 1^{er} septembre au 31 décembre



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Elle doit être réalisée chaque année entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre** sur <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Tel: 01 49 55 82 22 ou assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Signalement de coupures d'eau sur la commune

Vous avez peut-être constaté des perturbations voire des coupures d'eau de plus en plus fréquentes.

Suez travaille actuellement sur le sujet mais il serait intéressant que les personnes qui sont impactées par ce phénomène se fassent connaître en mairie pour cibler les quartiers concernés.



CRISE SANITAIRE - SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Avec le retour du confinement, les mesures de soutien aux entreprises et notamment les plus petites sont réactivées et surtout renforcées. Vous retrouverez le détail des différentes catégories de mesures énoncées ci-dessous :

- Fonds de solidarité
- Prise en charge des loyers
- Exonérations et reports des cotisations sociales
- Prêts garantis par l'Etat
- Prêts directs de l'Etat

sur le site de la commune <http://mairie-treves69.com> onglet « COVID19 »

ou sur <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>

☎ : **0806 000 245** accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Prime Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Vienne-Condrieu-Agglomération apporte une aide financière de 150 € pour l'achat d'un VAE (qui peut être complétée par la prime de 50 € de l'état pour les non imposables).

Conditions :

- Résider sur le territoire de l'Agglo
- Avoir plus de 18 ans
- Une seule demande par foyer
- Achat effectué chez l'un des 5 revendeurs du territoire (liste disponible en mairie).



Pour prime agglo :

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Pour bonus Etat :

www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique

INTERVENANT SOCIAL

L'intervenant social accueille les personnes victimes qui ont besoin d'un appui social. Il conjugue des fonctions d'écoute et d'information dans les démarches administratives, d'accompagnement et d'accès aux droits.

Il peut également orienter la victime vers une structure adaptée : centres d'hébergement, associations, etc.

L'intervenant social peut, si cela est nécessaire, assurer un suivi avec la personne, en lien avec l'organisme de référence : aide administrative, bon déroulement des démarches, etc.

L'intervenant social agit au sein des commissariats de police et des unités de gendarmerie du territoire : commissariat de police de Vienne et brigades de gendarmerie d'Ampuis, Chasse-sur-Rhône et Vienne.

Les permanences d'accueil sont gratuites et anonymes. Elles se font sans rendez-vous préalable.

Contact :

France Victimes 38 APRESS

43, rue Victor Hugo

38200 Vienne

contact@fv38apress.fr 04 74 53 58 13



Gestion des déchets et déchèteries au 29/10/2020

L'ensemble des services (collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, livraison de bacs, déchèteries) sont actuellement maintenus. Seules les formations aux compostages sont annulées.

Les déchèteries publiques restent ouvertes aux jours et horaires habituels mais les mesures sanitaires sont renforcées.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE.

REUNION PUBLIQUE

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Vienne Condrieu Agglomération et la commune de Trèves vous donnent rendez-vous le :

> jeudi 17 décembre

2ème campagne de diagnostic des installations d'assainissement non collectif



Pour toute information :
Contactez le SPANC au 04 82 06 33 00
cycledeleau@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne
Condrieu
Agglomération



PLAN LOCAL DE SANTE

Habitants et/ ou professionnels de santé, participez au questionnaire du diagnostique territorial du 15 octobre au 15 décembre 2020.

Questionnaire Professionnels de santé : <https://enquetes.acsantis.fr/index.php/343478?lang=fr>

Questionnaire Habitants : <https://enquetes.acsantis.fr/index.php/841744?lang=fr>

Infos ASSOCIATIONS

OPERATION PANIERS GARNIS

Le Sou des écoles propose son opération paniers garnis en collaboration avec des producteurs locaux et son opération jeux en partenariat avec « Aux dés Ambulants ».

Celles-ci se dérouleront **le SAMEDI 12 DECEMBRE DE 9H A 12H**

Dans cette période compliquée pour tous, c'est une bonne alternative pour faire ses courses, aider les producteurs et préparer les cadeaux de Noël. Viandes, miel, bières, jus de fruits, fromages, pâtisseries, chocolats, farine T55, jeux et autres sont proposés.



Un bon de commande sera distribué dans vos boîtes aux lettres.

Si vous êtes intéressés, ce bon de commande est à rendre avant le vendredi 20 Novembre dans la boîte aux lettres du sou des écoles au niveau de la Trèverie

ou par mail: soudesecoles.treves@outlook.com



La livraison se fera à la Trèverie sous forme de Drive. Des plages horaires seront établies afin d'éviter tout rassemblement de plus de 6 personnes (toutes les précautions de distanciation seront prises dans le respect du décret du 30 octobre 2020.)

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Point Information Jeunesse

Création d'une ATEC (Association Temporaire d'Enfants Citoyens) pilotée par le PIJ et en lien avec "Les Francas" (un mouvement d'éducation populaire), dans le but de mener un projet éducatif. Cette association de jeunes se lance dans des actions solidaires pour reverser des dons (financier, matériel, du temps et du partage).

Une des causes retenues par les jeunes est "Les enfants du désert". Pour cette cause, les jeunes soutiennent 2 jeunes filles étudiantes de notre territoire qui se lancent dans le raid étudiant du "4L Trophy".

Jeunes triviens : Il est encore possible de rejoindre le groupe ...

Information au 06-11-43-05-79 ou sur smorel@vienne-condrieu-agglomeration.fr

La piscine de Loire nous informe

Toutes les activités encadrées, cours d'aqua-gym, leçons de natation (adultes ou enfants) et autre école de natation sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Par contre, si vous êtes sportif de haut niveau, munis d'une prescription médicale spécifiant l'activité aquatique, ou porteur d'un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées, la piscine pourra vous accueillir sur réservation en téléphonant au 04/72/24/06/23.



Le **Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre**, mène actuellement une étude sur le regard que portent les acteurs locaux et le grand public sur le castor.

Un questionnaire a été créé afin de recueillir les avis du grand public : <https://forms.gle/ibmAsi9MPr9S5QUZ8>)

Date limite de réponse: 30/11/2020

Le deuxième confinement de A à Z

Attestation	Peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs.
Avions	Autorisés sauf déplacements entre la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna et le reste du territoire.
Bars	Fermés.
Bateaux de croisière	Escale interdite dans les ports français, sauf autorisation préfectorale.
Bibliothèques	Fermées.
Cafés	Fermés.
Centres commerciaux	Fermés sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m ² par personne obligatoire.
Cérémonies religieuses	Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes.
Cérémonies d'inhumation	Autorisées, jauge de 30 personnes.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.
Cimetières	Ouverts.
Cinéma	Fermés.
Cirques	Fermés.
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé.
Commerces	Fermés sauf commerces « essentiels ». « Click & collect » possible. Clause de revoyure dans 15 jours.
Crèches	Ouvertes.
Écoles élémentaires	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.
Ehpad	Les visites restent autorisées.
Extrascolaires (activités)	Interdites.
Festivals	Interdits.
Fêtes foraines	Fermées.
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.
Grands événements	Interdits.
Lacs	Ouverts, activité nautique et plaisance interdites.
Librairies	Fermées. « Click & collect » possible.
Lieux de culte	Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.
Livraisons	Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé.
Marchés	Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences.
Mairies	Ouvertes.
Mariages	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum. Fêtes interdites.

Maternelles (écoles)	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
Médiathèques	Fermées.
Musées	Fermés.
Parcs et jardins	Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Périscolaires (activités)	Autorisées le soir et le mercredi dans les centres de loisirs.
Permis de construire	Doivent être délivrés par les mairies.
Piscines	Fermées sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...)
Plages	Ouvertes, activité nautique et plaisance interdites. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Prêts garantis par l'État	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
Rassemblements / réunions	Interdits si plus de 6 personnes, sauf manifestations revendicatives déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies (art. 3 du décret).
Restaurants	Fermés. Vente à emporter possible.
Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé.
Salles de concert	Fermées.
Salles des fêtes / polyvalentes	Fermées.
Services publics	Ouverts.
Sport (individuel en plein air)	Autorisé.
Sport (collectif en plein air)	Interdit.
Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Interdit.
Sport (compétitions professionnelles)	Autorisées.
Tabacs et mag. de vapotage	Ouverts.
Télétravail (fonction pub.)	« Impératif » 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
Théâtres	Fermés. Répétitions autorisées sans public.
Trains touristiques routiers	Interdits.
Transports scolaires	Autorisés.
Transports (locaux)	Autorisés.
Transports interdépartementaux	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.
Universités	Fermées. Restaurants universitaires autorisés pour repas à emporter.
Zoos	Fermés.



✚ **PROPOSE** à la Direction Générale des Finances Publiques, après tirage au sort via la liste électorale, une liste de 24 éventuels commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). A partir de cette liste la DGFIP sélectionnera six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

✚ **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Relance 2020 - 2021 pour « la création de dalles – Maison des associations et local AJT »

✚ **DECIDE** de retenir la société «API Restauration » Cuisine centrale La Talaudière pour la fourniture et la livraison des portages des repas de la cantine pour l'année scolaire 2020/2021.

✚ **FIXE** les tarifs du service périscolaire et extrascolaire pour l'année 2020/2021 ainsi :

Coefficient familial	Repas Cantine et PAI		Garderie périscolaire	
	Tarifs repas	Tarifs P.A.I.	Forfait jour : lundi / mardi / jeudi / vendredi	Forfait semaine
QF < 500	1.55 €	4.40 €	2.60 €	9.20 €
QF de 500 à 800	1.60 €	4.45 €	2.65 €	9.30 €
QF de 801 à 1200	1.65 €	4.50 €	2.75 €	9.40 €
QF > 1200	1.70 €	4.55 €	2.80 €	9.45 €

Coefficient familial	centres de loisirs sans hébergement				Tarif d'une sortie/enfant	
	Cantine	CLSH ½ journée	CLSH Jour- née	Journée CLSH avec cantine	Repas tiré du sac	Repas pris sur place
QF < 500	4.40	4.15	8.15	12.55	19.95 €	24.95 €
QF de 500 à 800	4.45	4.75	9.30	13.75	21.55 €	26.55 €
QF de 801 à 1200	4.50	5.45	10.55	15.05	23.40 €	28.40 €
QF > 1200	4.55	6.00	11.70	16.25	25.25 €	30.25 €

✚ **DECIDE** de proposer des encarts publicitaires aux organismes et entreprises pour financer la publication du bulletin municipal 2019 au tarif minimum suivant : Etablissement de la commune de Trèves : 40,00 € / Extérieurs : 55,00 €

✚ **APPROUVE** la décision modificative n° 1 suivante sur le Budget 2020 (section investissement):

020 Dépenses imprévues :	- 2 490.08 €
2128 Autres agencement et aménagement :	+ 874.08 €
2158 Autres matériels et outillages :	+ 1 616.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Annick GUICHARD :

- Informe que 2 candidatures ont été reçues pour le poste d'agent entretien
- Signale que suite aux intempéries du 13/08/2020, un habitant du Burel a subi des dégâts importants. La commune décide de lui apporter une aide d'urgence d'un montant maximal de 3 500 € (achat de fournitures et d'un lave-linge) conditionné à une rencontre
- Indique qu'en raison de la crise sanitaire actuelle :
 - * la location de salle de la Trèverie aux particuliers et aux associations et suspendue jusqu'à nouvel ordre
 - * la course de l'Ecureuil est annulée

Michel CHARMET indique que les travaux de Sécurisation de la traversée du village sur la RD 502 doivent commencer début octobre 2020

Jean-Jacques TISSIER demande la possibilité d'installer un feu tricolore pour passage piétons au niveau de l'école. M. CHARMET indique que le département n'y est pas favorable en raison du projet d'aménagement prévu. A revoir avec M. Lecamus

Thérèse MOROT présente le livre de photos réalisé par la commune